



CANTON DE VAUD

JUGE D'INSTRUCTION  
DE L'ARRONDISSEMENT DU  
NORD VAUDOIS

Rue du Valentin 18  
1401 Yverdon-les-Bains

66

Monsieur  
Michel BURDET  
Les Champs-Plats  
1413 ORZENS

N/réf.

Dossier N° : PE01.010394 00Y

(à rappeler dans toute correspondance)

V/réf.

--

Date

4 mai 2001

A V I S   D E   N O N - L I E U

Je vous avise que, dans l'enquête instruite ensuite de votre plainte du 28 mars 2001 contre inconnu pour vol de matériel agricole, commis entre octobre et fin mars 2001 à Orzens, j'ai décidé de rendre un non-lieu, frais d'enquête à la charge de l'Etat.

Les recherches, infructueuses à ce jour, pourront être reprises en cas de découverte d'indices nouveaux.

Le juge d'instruction :

J.-C. GAVILLET

RECOURS :

Les parties peuvent recourir contre cette décision au Tribunal d'accusation dans les cas prévus par les articles 294 et suivants du Code de procédure pénale.

Le recours doit être interjeté par déclaration écrite, mentionnant ce qui est contesté ou demandé. Il doit être envoyé à l'Office du juge qui a rendu la décision dans les 10 jours dès sa notification.

L'enveloppe qui a contenu la décision doit être jointe à l'envoi.

Les frais d'arrêt du Tribunal d'accusation peuvent être mis à la charge du recourant.



## RAPPORT

établi par : cpl Fleury 3636

Poste : Yverdon-les-Bains, le 19.04.2001

POLICE CANTONALE



Destinataire : Réf : PE01.010394 OOO

 Dossiers pol cant J.I. Nord VD

Double à :

- 

Visa :

GENDARMERIE VAUDOISE  
CHANCELLERIE

20 AVR. 2001

Centre Blécherette  
1014 LAUSANNE

Annexe(s) :

**Nature du fait**

Vol de matériel agricole "tru-test", dans un rural.

**Lieu et date**

Orzens, Les Champs-Plats, entre octobre 2000 et fin mars 2001.

**Èse ou plaignant**

NOM : BURDET Prénom : Michel  
 Né(e) le : 27.12.57 Profession : agriculteur  
 Origine : Ursins/VD  
 Adresse : 1413 Orzens, Les Champs-Plats

**Rapport de constat ou plainte du**

Plainte du 28 mars 2001, déposée directement à l'OIP du Nord vaudois.

**Recherches et résultat**

Contacté téléphoniquement, M. Burdet m'a déclaré que M. Gonin, cité ci-après, pourrait savoir quelque chose au sujet de ce vol. Il précisait encore qu'il était en litige avec le nouveau propriétaire de sa ferme, M. Jean-Philippe Bloesch.

Convoqué à notre poste, M. Bernard Gonin, 15.09.46, domicilié à Orzens, a été entendu comme témoin. Il ressort de son audition que, à la demande de M. Bloesch, il a mis cet appareillage en lieu sûr à son domicile avant de le remettre en place, juste avant Noël 2000.

Entendu en qualité de prévenu de vol, M. Jean-Philippe Bloesch, 05.07.57, domicilié à Gossens a catégoriquement nié avoir ces "tru-test" en sa possession. Il précise d'ailleurs qu'un inconnu a pénétré dans le local où se trouvaient cet appareillage, dans le courant de l'hiver.

Résultat négatif.

**Annexes**

Fleury cpl 3636



## PROCES - VERBAL D'AUDITION

Poste : Yverdon-les-Bains

POLICE CANTONALE

Destinataire : Réf : PE01.010394 O0Y

 Dossiers pol cant. J.I. Nord VD - direct. -

Aff :

Double à :


Visa :

 Annexe(s)

En date du 12.04.2001, dès 1000, et en exécution de la réquisition de

M. le Juge d'instruction du Nord vaudois

le soussigné Fleury cpl 3636, agent de police judiciaire, assisté par

Monney sgt 3486, fonctionnant comme greffier

a procédé à Yverdon-les-Bains

à l'audition de M.

GONIN Bernard, né le 15.09.46 à Yverdon-les-Bains, originaire d'Essertines-sur-Yverdon/VD, agriculteur, domicilié à 1413 Orzens.

D. 1. Vous êtes entendu en qualité de témoin.

R. J'en prends note.

D. 2. Vous êtes rendu attentif aux conséquences pénales d'un faux témoignage (art. 194 à 196 CPP et 307 CP).

R. J'en prends note.

D. 3. Veuillez me situer l'histoire du litige entre MM Michel Burdet et Jean-Philippe Bloesch ?

R. M. Burdet était propriétaire d'une ferme aux Champs-Plats. Au printemps 2000, il est tombé en faillite. La ferme a été rachetée par M. Bloesch, mais M. Burdet n'a jamais accepté cette situation. Suite à des recours etc. M. Bloesch a accédé à la propriété en automne 2000. Depuis cette époque beaucoup de choses disparaissent au préjudice du nouveau propriétaire. Plusieurs plaintes ont déjà été déposées et des dossiers sont ouverts auprès du juge d'instruction et auprès de l'office des faillites, M. Laurent.

A ce jour, M. Burdet occupe l'appartement de la ferme en tant que locataire de M. Bloesch et, moi-même, je loue à ce dernier le rural du même bâtiment.

D. 4. Le 28 mars courant, M. Michel Burdet des Champs-Plats à Orzens, a déposé une plainte pénale contre Inconnu, pour le vol de 4 appareils "tru-

test". Contacté par téléphone, il m'a déclaré que vous saviez quelque chose à ce sujet. Qu'en est-il ?

R. En effet, comme beaucoup de matériel disparaissait régulièrement au préjudice de M. Bloesch. J'ai demandé à celui-ci ce qu'il fallait faire des "tru-test". Il m'a dit de les mettre en lieu sûr et je les ai donc pris chez moi. Ces faits se sont passés fin octobre, début novembre 2000.

Quelque temps plus tard, suite à un litige au sujet d'attaches pour les vaches, M. Bloesch a téléphoné aux faillites et M. Laurent lui a dit qu'il fallait interdire l'accès du rural à M. Burdet, ce qui a été fait verbalement.

Juste avant Noël 2000, M. Bloesch m'a demandé de remettre les 4 "tru-test" en place dans la chambre à lait du rural, car M. Burdet n'y avait plus accès. Je précise que ce local n'est pas fermé à clé. Depuis, je ne me suis plus occupé de ça.

D. 5. Avez-vous pris ces "tru-test" pour votre compte ?

R. Non.

D. 6. Au vu de cette déclaration que pensez-vous qu'il soit advenu de ces "tru-test" ?

R. Je n'en ai pas la moindre idée. Je ne me permettrais pas d'accuser qui que ce soit.

D. 7. Avez-vous autre chose à dire ?

R. Non.

Lu et confirmé :

La personne entendue :



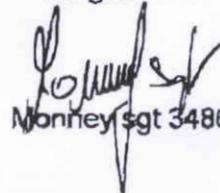
Bernard Gonin

L'agent de police judiciaire :



Fleury cpl 3836

Le greffier :



Monney sgt 3486



## PROCES - VERBAL D'AUDITION

Poste : Yverdon-les-Bains

POLICE CANTONALE

Destinataire : Réf : PE01.010394 O0Y

 Dossiers pol cant  
Aff :

 J.I. Nord VD - direct. -

Double à :


Visa :


 Annexe(s)

En date du 12.04.2001, dès 1430, et en exécution de la réquisition de  
M. le Juge d'instruction du Nord vaudois

le soussigné Fleury cpl 3636, agent de police judiciaire, assisté par  
Monney sgt 3486, fonctionnant comme greffier

a procédé à Yverdon-les-Bains

à l'audition de M.

**BLOESCH** Jean-Philippe, né le 05.07.57 à Yverdon-les-Bains, originaire de  
Grandson/VD, agriculteur, marié à Anita Sollberger, fils de Jean Bloesch et  
Anne-Marie Heritier, domicilié à 1407 Gossens, La Cerniaz.

D. 1. Vous êtes entendu en qualité de prévenu de vol.

R. J'en prends note.

D. 2. Veuillez m'expliquer, dans les grandes lignes, votre litige avec M. Michel  
Burdet.

R. M. Burdet était propriétaire d'une ferme aux Champs-Plats à Orzens. Il est  
tombé en faillite au printemps 1999 et j'ai racheté la ferme et le rural une  
année après, par l'Office des poursuites. M. Burdet n'a jamais accepté cet  
état de chose et toutes sortes de procédures ont été entamées de façon  
régulière.

Actuellement je suis propriétaire de la ferme et du rural. M. Burdet occupe  
actuellement l'appartement et j'ai loué le rural à M. Bernard Gonin.

D. 3. Le 28 mars 2001, M. Michel Burdet a déposé une plainte pénale pour le vol  
de 4 "tru-test". Il semblerait que vous ne soyez pas étranger à cette affaire.  
Qu'en est-il exactement ?

R. J'ai appris ce matin même, en discutant avec M. Gonin, ce qu'était un "tru-  
Test". Il semblerait qu'il s'agisse d'un appareil pour contrôler le lait. Comme  
je n'ai pas de bétail, je ne vois pas ce que je ferais de tels appareils.

A ce sujet, je sais que ces appareils étaient entreposés dans un local  
annexe au rural, appelé chambre à lait. Comme régulièrement du matériel

disparaissait. M. Bernard Gonin, a pris su lui de mettre en lieu sûr ces "tru-test". Il m'en a fait part. Vers Noël 2000, la situation s'est calmée. M. Gonin et moi-même avons décidé de remettre ces appareils à leur place, dans la chambre à lait, d'autant plus que M. Burdet avait reçu l'interdiction de se rendre à l'intérieur du rural. Après, je ne me suis plus du tout occupé de ces "tru-test" et j'ai appris le vol hier soir, par M. Gonin, qui m'a dit être convoqué par vos services.

Sulte à cela, je me suis rendu sur place ce matin. J'ai constaté que les bottes de paille qui calfeutraient la porte d'accès à ce local avaient été renversées. Comme elles étaient déjà toutes noires, cela devait dater d'un certain moment. La porte était entrouverte alors qu'elle était bloquée par les bottes précitées. A cette occasion, M. Gonin m'a dit qu'un transformateur pour les parcs électriques avait disparu. Je vais d'ailleurs déposer une plainte pénale directement auprès du juge d'instruction.

D. 4. Ne devez-vous pas finalement admettre être l'auteur de ce vol ?

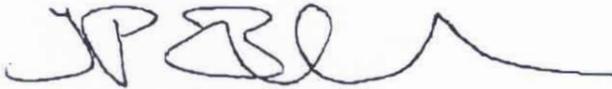
R. Non.

D. 5. Avez-vous autre chose à dire ?

R. De toute façon, M. Burdet a l'interdiction d'entrer dans le rural. Le simple fait qu'il se soit rendu sur les lieux pour récupérer les "tru-test" constitue une infraction. D'autre part, le préposé de l'office des poursuites, M. Laurent, m'a certifié ce matin encore, que je suis le seul propriétaire de ces "tru-test". A part cela je n'ai rien d'autre à dire.

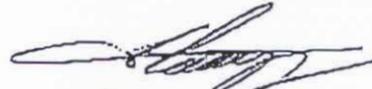
Lu et confirmé :

La personne entendue :



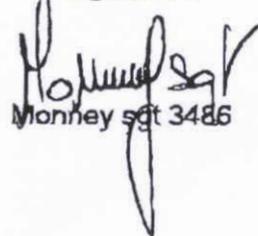
Jean-Philippe Bloesch

L'agent de police judiciaire :



Fleury cpl 3636

Le greffier :



Monney sgt 3486